



MOSELLE FIBRE

Objet : Adhésion de MOSELLE FIBRE à la Centrale d'Achat

COMITE SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-272

Le 4 juillet 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Guy GUILLOUET, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Dominique LEROND, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Marc SCHNEIDER, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Patrick PIERRE

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Frédéric LEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Thierry UJMA, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5721-1 et suivants ;

VU le Code de la Commande Publique (CCP) ;

VU la délibération n° CSD 2023-268 prise par le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE le 8 juin 2023 portant approbation de la constitution de la Centrale d'Achat ;

VU le rapport n° CSR 2022-272 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 4 juillet 2023 ;

CONSIDERANT les éléments ci-dessous :

Par sa délibération du 8 juin 2023, le Comité Syndical a validé la constitution de la Centrale d'Achat MOSELLE FIBRE et les conditions générales de recours à cette dernière.

La Centrale d'Achat permet à ses adhérents l'acquisition d'équipements numériques, auprès de fournisseurs présélectionnés, en garantissant une optimisation des coûts tout en assurant une haute qualité de service et d'équipement.

L'objectif premier de la Centrale d'Achat est d'être adossée au pôle d'Expertise, pour bénéficier aux collectivités signataires de convention d'accompagnement et permettre la réalisation de leurs projets.

En second lieu, la Centrale d'Achat a aussi vocation à pouvoir répondre aux besoins propres du Syndicat. Ainsi, MOSELLE FIBRE, après avoir officiellement adhérer à sa propre Centrale d'Achat, peut commander des biens et équipement nécessaires à son fonctionnement, via les accords-cadres passés par cette dernière.

Les commandes seront signées du Président, conformément sa délégation de signature.

La participation aux frais de gestion de la Centrale d'Achat prévue en principe à hauteur de 5% des commandes passées, ne sera pas facturée : la dépense et la recette liées à ces frais s'équilibreraient de fait au sein du budget de MOSELLE FIBRE.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **AUTORISE** le Président à signer l'adhésion du Syndicat à sa Centrale d'achat suivant les conditions générales de recours votées par délibération CSD 2023-268 du Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 8 juin 2023,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

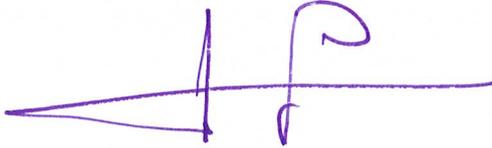
Nombre d'élus participant au vote : 18
Adopté par : 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER